


Bactérie E. coli dans des pizzas Buitoni : ouverture d'une enquête pour «homicides involontaires»

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 19:29,
Mis à jour hier à 20:14

▶ Écouter cet article 

00:00/01:07 



La façade d'une usine Buitoni. FRANCOIS LO PRESTI / AFP

Cette enquête est ouverte depuis le 22 mars. Les autorités sanitaires ont récemment établi un lien entre la consommation de ces pizzas et plusieurs cas graves de contamination, alors que des dizaines d'enfants français sont tombés malades et deux sont morts.

Une enquête pour «*homicides involontaires*», «*tromperie*» et «*mise en danger d'autrui*» a été ouverte après plusieurs cas graves de contamination par la bactérie *Escherichia coli* possiblement liés à la consommation de pizzas surgelées Buitoni, a indiqué le parquet de Paris vendredi, sollicité par l'AFP. Cette enquête, menée par le pôle de santé publique du parquet de Paris, est ouverte depuis le 22 mars.

À VOIR AUSSI - Bactérie E.coli: les autorités sanitaires confirment un lien avec des pizzas Buitoni

Les autorités sanitaires ont récemment établi un lien entre la consommation de ces pizzas et plusieurs cas graves de contamination, alors que des dizaines d'enfants français sont tombés malades et deux sont morts. «*Le PSP, sur dessaisissement des parquets de Nancy et Saint-Malo et en application de sa compétence en matière d'infractions portant atteinte à la santé*», s'est saisi de l'enquête, a précisé le parquet de Paris. L'enquête porte sur les infractions de «*tromperie sur une marchandise, exposition ou vente de produits alimentaires corrompus ou falsifiés et nuisibles pour la santé, mise sur le marché d'un produit préjudiciable à la santé, mise en danger d'autrui, blessures involontaires et homicides involontaires*».

Syndromes provoquant une insuffisance rénale

Elle a été confiée à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp), la direction générale de la gendarmerie, le service des enquêtes de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) du ministère de l'Agriculture, a précisé le parquet. Selon plusieurs médias et des informations obtenues par l'AFP, des plaintes ont été déposées auprès des tribunaux en France. La France connaît depuis fin février une recrudescence de cas de syndromes hémolytiques et urémiques (SHU) liés à une contamination à E. coli. Ces cas, qui provoquent une insuffisance rénale, se manifestent chez les enfants.

Santé Publique France avait indiqué mercredi que 75 cas étaient en cours d'investigation, dont 41 pour lesquels des syndromes hémolytiques et urémiques «*similaires*» ont été identifiés, et 34 pour lesquels des analyses supplémentaires sont en cours. Deux enfants sont décédés, même si le lien avec les pizzas n'a pas été confirmé dans leurs deux cas. Des analyses «*ont confirmé un lien entre plusieurs cas et la consommation de pizzas surgelées de la gamme Fraîch'Up de la marque Buitoni contaminées par des bactéries Escherichia coli*», a annoncé mercredi dans un communiqué la Direction générale de la santé, qui dépend du gouvernement. Nestlé avait fermé deux chaînes de production situées à Caudry (Nord) qui fabriquent ces pizzas surgelées commercialisées essentiellement en France.

À VOIR AUSSI – Bactérie E.coli: les autorités sanitaires confirment un lien avec des pizzas Buitoni